

Mot de M. Alain Reuillon, Vice-Président en charge de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay

Mesdames, Messieurs,

Suite au renouvellement des marchés de « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers », l'année 2022 a vu de nombreux changements dans vos habitudes :

- Tri à la source des biodéchets
- Extension des consignes de tri dans les emballages et papiers
- Collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers

Je tenais à vous féliciter et à vous remercier pour votre implication.

Les résultats 2022 sont supérieurs à nos prévisions :

- 150 tonnes de biodéchets collectés
- 50 tonnes d'emballages et papiers supplémentaires recyclés
- 557 tonnes en moins d'ordures ménagères (sacs noirs) à destination de l'enfouissement soit une baisse de 25 % environ.

Tous ces excellents résultats ont permis de garder la même Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023 malgré l'augmentation de 15 % du montant de toutes nos prestations due à l'inflation et le passage de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes prélevée par l'Etat de 40 à 51 € par tonne d'ordures ménagères enfouie.

Hélas, depuis quelques semaines, la situation s'est dégradée dangereusement. Nous constatons ainsi une baisse de 30 % dans la collecte des biodéchets avec la présence de nombreux indésirables (pierres, verres, ferrailles, piles, plastiques, etc.) ; en parallèle, nous enregistrons une augmentation de 20 % des sacs noirs ayant pour destination l'enfouissement.

A tous, je lance un appel à une plus grande vigilance le plus rapidement possible, faute de quoi les coûts liés au service de gestion des déchets seront en forte augmentation en 2024.

Il est essentiel que tous nous respections les consignes de tri !

Merci à vous pour vos efforts.